



DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

**Formulaire au verso, à retourner en Mairie à l'adresse mairie@indre44.fr
au moins 15 jours avant la date de l'événement.**

Pourquoi faut-il faire une demande d'occupation temporaire du domaine public ?

Vous devez remplir le formulaire de demande en cas d'installation de benne, clôture de chantier, échafaudage, camion de déménagement, etc.

L'autorisation d'occupation temporaire délivrée ne se substitue pas aux autres autorisations spécifiques tels que permis de construire, déclaration de travaux, arrêtés temporaires de circulation, etc.

Quand dois-je faire la demande ?

Cette demande est à effectuer au moins 15 jours avant la date souhaitée.

Il ne pourra être dérogé à ce délai à l'exception des interventions présentant un caractère d'urgence et donc non programmables.

La matérialisation de la surface réservée est délimitée par l'utilisateur au moyen de panneaux d'interdiction de stationner. Elle se fait dans les 48 heures précédant l'occupation.

Comment faire la demande ?

Remplissez le formulaire au verso de ce document. A retourner à mairie@indre44.fr



DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

A retourner en Mairie à l'adresse mairie@indre44.fr
au moins 15 jours avant la date de l'événement.

DEMANDEUR

Nom Prénom :

Société :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

LIEU DE L'OCCUPATION

Adresse exacte :

Date de début de l'occupation : Horaires :

Date de fin de l'occupation : Horaires :

OBJET DE L'OCCUPATION

- Déménagement Emménagement Stationnement d'une benne
 Installation d'un échafaudage Autre (préciser)

EMPRISE DE L'OCCUPATION

Nombre de place(s) de stationnement :

- Sur trottoir Sur chaussée

Emprise : m²

Pour les particuliers, en fonction du stock disponible, la Ville peut mettre à disposition des panneaux de réservation du stationnement :

Quantité souhaitée : 0 1 2

Partie réservée à la Mairie :

Date réception :

- Avis favorable.
 Avis défavorable.

Motif :

Date :

Signature (facultatif).